



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 43085

Texte de la question

M. Jean-Luc Préel attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'obtention de l'exonération des charges sociales en cas d'embauche. Les entreprises privées bénéficient d'exonérations multiples. Les établissements publics, qu'ils soient EPA ou EPIC, et plus spécifiquement les chambres de commerce et d'industrie qui sont des EPIC, ne bénéficient pas des mêmes régimes alors qu'elles sont confrontées à des problèmes financiers identiques. Les chambres de commerce et d'industrie ne pourraient-elles, par exemple dans le cadre des actions de type gestion d'aérodromes ou de criées, en bénéficier ? Il lui demande donc si une évolution est envisageable pour permettre aux chambres de commerce et d'industrie de bénéficier en cas d'embauches de l'exonération des charges sociales.

Données clés

Auteur : [M. Préel Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43085

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5027